

M. J.-D. Zufferey

AVALEMS
CSP VD
FEDEREMS

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2010
3. Composition du Comité de la « Commission Tripartite romande »
4. Informations générales HES-SO
5. Informations des membres
6. Accréditation du Master en travail social : discussions sur les défis dans le travail social
7. Stratégie de la recherche en travail social (avec Peter Voll)
8. Divers et prochaine séance.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président ouvre la séance. L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2010

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2010 est accepté sans modification.

3. COMPOSITION DU COMITÉ DE LA « COMMISSION TRIPARTITE ROMANDE »

Mme Duc-Stroumza, chargée de formation à l'Hospice général, a annoncé son intérêt pour faire partie du Comité. Cette proposition est acceptée et saluée par l'assemblée.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES HES-SO

4.1 Réorganisation du cursus du plan d'études bachelor

E. Paulus présente le résultat des travaux du Collège des responsables de filière qui a été mandaté par le Conseil de domaine pour examiner les possibilités d'ajuster la planification du cursus de formation menant au bachelor afin de tenir compte de la baisse du nombre d'étudiant-e-s en emploi et de la nécessité de réduire les contraintes qui pèsent sur la planification actuelle.

Pour rappel, les blocs modulaires (2-3 modules pour un total de 15 ECTS) sont activés les lundis et mardis, puis les jeudis et vendredis de l'année suivante, pour permettre de réunir les étudiant-e-s en

emploi avec les étudiant-e-s à plein temps et, aux étudiant-e-s en emploi, de faire l'entier de leur formation sur deux jours identiques. Cette pratique présente toutefois les inconvénients majeurs suivants :

- Elle oblige les écoles à réorganiser chaque année la planification des modules et les informations correspondantes sur les sites internet.
- Les enseignant-e-s et les vacataires ne peuvent pas garantir leur disponibilité d'une année sur l'autre, ce qui oblige les responsables de module de réaménager sans cesse leur module et de devoir rechercher des personnes susceptibles de remplacer des enseignant-e-s non disponibles.
- Elle entrave la possibilité pour les enseignant-e-s des écoles de planifier à long terme leurs activités en fonction de leurs engagements dans les autres missions que la formation bachelor, à savoir le master, les programmes de formation continue, la recherche et les prestations de service.
- Elle occasionne des coûts supplémentaires dans les écoles du fait des multiples réorganisations permanentes susmentionnées.

La proposition élaborée par le Collège des responsables de filière (voir document PowerPoint en annexe) et adoptée par le Conseil de domaine repose sur les principes suivants :

- Les blocs modulaires sont fixés sur deux jours par semaine et ne sont plus alternés année après année. La HETS-GE maintient toutefois sa pratique d'activer les blocs modulaires deux fois par semaine lundi-mardi et jeudi-vendredi.
- Les cursus des étudiant-e-s en emploi sont aménagés de manière un peu différenciée selon les écoles (voir les tableaux dans le document en annexe). Dans les écoles de Givisiez, Lausanne et Sierre, les étudiant-e-s en emploi changeront de jours d'enseignement chaque année. Si dans leur première année, ils/elles auront leurs cours les lundis et mardis, ils/elles les auront les jeudis et vendredis en deuxième année et vice versa les années suivantes. A la HETS-GE toutefois, les étudiant-e-s en emploi pourront continuer à faire toute leur formation durant les mêmes jours.
- Cette nouvelle planification débutera à la rentrée 2012.

Les membres accueillent l'information délivrée par E. Paulus sans préoccupation particulière. Il est relevé que les planifications des formations en emploi ont été très variables dans l'histoire et que les employeur-euse-s ont toujours réussi à s'adapter si l'information leur était donnée suffisamment longtemps à l'avance.

Les membres de la Commission Tripartite présent-e-s font part de leur préoccupation au sujet de l'information sur la baisse des effectifs d'étudiant-e-s en emploi. Cette baisse est peut-être due à l'évolution des conditions faites à ces étudiant-e-s dans les conventions collectives de travail. La Commission paritaire vaudoise va mener une enquête sur les conditions de formation en emploi et à temps partiel. Y aurait-il à prévoir une campagne de promotion des maturités professionnelles auprès des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s qui pourraient être susceptibles de faire leur formation en emploi ? Faut-il envisager de centraliser l'information sur les institutions qui sont désireuses d'engager des personnes désireuses de faire leur formation en emploi ?

Les membres présent-e-s estiment que ce sujet mériterait qu'il lui soit consacré un point lors d'une prochaine séance de Commission Tripartite et que celui-ci soit préalablement préparé.

4.2 Composition du groupe des milieux professionnels et partenariats pour l'évaluation du master

Dans le cadre de l'accréditation du Master en Travail social (MA-TS), une commission internationale d'expert-e-s va venir trois jours, les 13-15 juin, pour mener des auditions d'évaluation, visiter des locaux accueillant les étudiant-e-s du master et vérifier si la formation remplit les critères de qualités fixés dans le cadre de la réforme de Bologne, dans les exigences légales et dans les directives de l'OFFT. Cette commission devra rencontrer pendant une heure des représentant-e-s des milieux professionnels et des partenaires. Il est demandé aux membres présent-e-s si des personnes seraient prêtes à faire partie du groupe auditionné. O. Grand et P.-A. Uberti se proposent.

J. Coquoz informe qu'il est prévu de réunir les personnes auditionnées pour leur permettre de poser des questions à la lecture du rapport d'autoévaluation et se préparer aux questions des experts.

4.3 Représentation de la Commission Tripartite romande dans le Conseil des études du MA-TS

M. Marc-André Baud qui avait été désigné comme représentant des employeur-euse-s dans le Conseil des études MA-TS a annoncé sa démission du fait qu'il n'est plus membre de la Commission Formation d'INSOS. Il sera donc nécessaire de le remplacer. Les organisations employeuses membres de la Commission Tripartite sont donc invitées à proposer des candidat-e-s pour la prochaine séance. Le Conseil des études se réunit deux fois par an à Lausanne. Ce n'est donc pas un engagement très chronophage.

4.4 Nouvelles directives d'admission en Bachelor dans le domaine Travail social HES-SO

L'adoption en septembre 2010, par les Comités stratégiques, du nouveau Règlement d'admission en Bachelor HES-SO a nécessité de revoir les directives du domaine. Le principal changement réside dans le fait que les titres de maturité deviennent les seuls titres permettant une admissibilité sans condition. Pour les porteur-euse-s de certificats, il sera nécessaire désormais d'obtenir une maturité ou de passer dès l'âge de 25 ans par la procédure d'admission sur dossier.

4.5 Réflexion stratégique sur la formation continue en travail social

Le domaine Travail social a engagé une réflexion stratégique au sujet des offres de formation postgrade. Les exigences de l'autofinancement et la nécessité de proposer des formations correspondant aux besoins du marché nécessitent de fixer des priorités. Cette réflexion stratégique, qui a été portée par les responsables de formation continue des écoles dans un premier temps, devra être poursuivie avec des représentant-e-s des milieux professionnels, mais aussi avec des représentant-e-s des pouvoirs publics car la question du financement ne peut pas être résolue que du côté des institutions.

4.6 Situation sociale des étudiant-e-s

Dans le cadre de l'enquête effectuée pluri-annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la situation sociale des étudiant-e-s, la HES-SO a proposé à l'OFS d'ajouter des questions spécifiques dans le questionnaire adressé à ses étudiant-e-s. Les résultats sont parvenus au début de l'année et montrent que les étudiant-e-s en travail social et en ingénierie proviennent plus souvent des milieux populaires que les étudiant-e-s des autres filières ou des universités. Une présentation des résultats de cette enquête pourrait être prévue dans la prochaine séance de la Commission Tripartite.

5. INFORMATIONS DES MEMBRES

Les informations suivantes sont données par les membres présent-e-s :

- Une nouvelle Convention collective de travail (CCT) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 dans le canton de Neuchâtel dans le domaine de l'éducation.
- La perspective d'une fusion institutionnelle entre INSOS et CURAVIVA a été gelée par CURAVIVA pour deux ans. Il semble que le secteur de la personne âgée ne soit pas très favorable à un rapprochement avec le secteur du handicap.
- Les institutions faisant partie d'INSOS constatent qu'elles sont envahies de demandes de stage de tous types et de tous niveaux. Des coordinations apparaissent nécessaires. La Commission Formation d'INSOS prévoit de faire venir une délégation du domaine pour étudier ce problème.
- Le colloque organisé par la FORs le 29 mars 2011 s'est très bien déroulé.
- AvenirSocial est régulièrement interpellé par des personnes qui cherchent des lieux de stage préalable et réfléchit à créer un outil d'accessibilité aux places disponibles.
- La consultation de l'Acoprafor au sujet de ses recommandations en vue de constituer un guide pratique a été lancée. Des prises de position sont venues en retour.
- Le code de déontologie d'AvenirSocial est publié et il est possible de le commander sur le site www.avenirsocial.ch. Une Commission de déontologie va être constituée. Elle sera à disposition des terrains professionnels pour donner des conseils avisés.
- La Charte sociale européenne n'a jamais été ratifiée par la Suisse. Un postulat a été déposé à la Commission des affaires extérieures du Conseil des Etats. Un rapport du Département fédéral des affaires étrangères a été mis en consultation auprès des cantons et il fait des propositions à soumettre au Conseil des Etats. Il met en évidence quelques points de divergence entre le droit suisse et cette Charte sociale européenne.
- La SASSA et SavoirSocial ont manifesté leur opposition à la révision de l'Ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle qui prévoit une réduction du nombre de maturités et donc une fusion de celles qui existent. Ils estiment que la fusion avec la santé n'est pas adéquate et que si une fusion devait être prévue, ce serait plutôt avec l'économie qu'il faudrait l'envisager. La rencontre avec l'OFFT sur cette question a montré que l'Office n'entrait pas en matière.
- Une consultation nationale auprès des organisations membres de SavoirSocial a été lancée au sujet de la création d'un Fonds de formation professionnelle dans le domaine social. Les trois grandes organisations d'employeur-euse-s (INSOS, CURAVIVA, KITAS) sont plutôt favorables, mais demeurent réservées sur certains points du règlement. La proposition sera ensuite remise au Conseil fédéral pour décision et mise en application probablement dès 2012.
- Le projet de PEC de niveau ES pour l'animation socioculturel, dont les travaux sont partiellement financés par l'OFFT, est soutenu par CURAVIVA et Diaconat social (CH-D). On peut critiquer le profil car il est un copier-coller de celui de l'animation socioculturelle HES. La consultation sur le PEC devrait avoir lieu dans le courant 2012.

6. ACCREDITATION DU MASTER EN TRAVAIL SOCIAL : DISCUSSIONS SUR LES DEFIS DANS LE TRAVAIL SOCIAL

Dans le rapport que le domaine Travail social doit livrer à la Commission internationale d'experts chargée de l'évaluation du Master en Travail social en vue de son accréditation, doivent figurer, dans un format succinct, quelques réflexions stratégiques en lien avec l'évolution des champs professionnels. La séance de la Commission Tripartite a permis aux participant-e-s d'apporter une contribution utile à cette réflexion. Ils/elles ont été invité-e-s à livrer leur point de vue sur deux questions :

- Dans votre organisation et/ou votre champ professionnel, quels sont les cinq principaux défis (perspectives et risques) auxquels il importerait de faire face dans les dix ans à venir ?
- Quels sont les types d'expertises dont votre organisation et/ou votre champ professionnel aura besoin dans ces dix prochaines années ?

a) Défis

Lors du tour de table ont été énoncées les propositions recensées ci-dessous :

- Le vieillissement de la population résidant dans les institutions pour personnes souffrant de handicap mental oblige à des prises en charge impliquant du personnel de la santé et du travail social.
- L'augmentation des troubles psychiatriques résultant aussi bien d'une croissance de la souffrance sociale que des progrès médicaux, permettant de maintenir en vie des personnes ayant subi des atteintes graves à leur intégrité (TCC par exemple) ou plus âgées, appelle de nouvelles prises en charge et des adaptations dans les formations existantes.
- Un nombre croissant d'enfants souffrent de déstructuration psychique et sociale. Ils manifestent des comportements violents, abusent de produits psychotropes, commettent des délits sexuels et mettent en échec les écoles mais aussi les internats.
- Les contraintes de réduction des coûts tendent à diminuer les mesures de placement au profit des prises en charge ambulatoires. Cette tendance soulève deux défis complémentaires :
 - le défi des prises en charge de bénéficiaires qui ne sont pas demandeur-euse-s, voire qui sont réticent-e-s et qui placent les professionnel-le-s dans les dilemmes de l'aide contrainte ;
 - l'obligation de concevoir des passerelles souples entre les prises en charge résidentielles et ambulatoires.
- Les récentes révisions des assurances sociales, consistant toujours à réduire les prestations, multiplient le nombre de personnes qui ne disposent plus de ressources leur permettant une vie autonome mais qui sont sommées de trouver des solutions d'intégration pour maintenir leur autonomie, solutions qui passent par le travail social ou des entreprises sociales.
- Les modalités de financement par l'assurance maladie tendent à médicaliser des prises en charge (dans le domaine des addictions par exemple). Cette tendance a pour effet de privilégier des recherches et une compréhension des problèmes et des phénomènes sous l'angle de la santé physique, au détriment d'une lecture des dimensions sociales.
- Les projections démographiques (accroissement de population en Suisse romande et vieillissement) posent des défis quantitatifs au domaine social qui nécessiteront probablement de trouver des solutions nouvelles.
- Au cœur du travail social se trouve la mission de contribuer au changement social. Cette mission est particulièrement importante quand les risques d'exclusion, l'insécurité sociale et la souffrance des plus démunis croissent.

- L'aide sociale va devoir pallier à la défaillance des assurances sociales fédérales dont les conditions vont rendre leur accès de plus en plus restreint et difficile. Pour les cantons, il s'agira de développer des modes d'intervention et de prise en charge adéquats et économiques car le financement de la politique sociale sera un enjeu très important. Des dispositifs complémentaires à l'aide sociale devront être imaginés pour permettre la couverture des besoins vitaux des différentes catégories de personnes précarisées (chômeur-euse-s de longue durée, ex-bénéficiaires de rentes AI inaptes au placement, personnes indigentes souffrant de troubles de santé non reconnus par l'AI, parents en formation avec enfants non encore scolarisé-e-s, etc.).
- La mise à disposition de logements pour les personnes indigentes ou à faible revenu et des modèles de « gérances sociales » devront voir le jour afin d'exploiter complètement le potentiel existant au niveau du marché du logement (centralisation de l'information, gestion d'un parc de logements de transition, système de baux glissants, etc.).
- Le développement d'un deuxième marché du travail comme tremplin pour le premier par le développement d'entreprises sociales connectées aux domaines professionnels en expansion (santé/social) ou par la mise en place, via des ONG, de programmes innovants de transfert de compétences vers les pays en développement (coaching au développement offert par des chômeur-euse-s de longue durée non plaçables pour des raisons d'âge avancé) par exemple. Le défi consiste à offrir aux chômeur-euse-s de longue durée des activités valorisantes contribuant au développement de la richesse globale et permettant une réelle revalorisation sur le premier marché du travail.
- Dans une société qui accumule et concentre un niveau de richesse sans précédents, les organismes parapublics et les services sociaux devront maîtriser les compétences nécessaires à lever ou à solliciter les fonds privés, car l'efficacité dans la recherche de financements privés recouvrira une importance stratégique fondamentale pour garantir un niveau de prestations sociales suffisant.
- Les cantons et les pouvoirs publics vont se doter d'organes et d'instruments permettant un pilotage des prestations sociales et vont contribuer à assurer des concentrations institutionnelles et des formes d'intégration horizontale et verticale des offres de prestations.

b) Types d'expertise à développer

- Vision systémique permettant d'appréhender la situation des personnes dans leur globalité (savoir établir un bilan social).
- Capacité à mobiliser les ressources présentes dans son espace social d'intervention pour soutenir une personne précarisée tout en permettant à cette dernière de s'approprier la démarche. Il s'agit en effet de développer une action sociale « durable » - « faire avec » plutôt que « faire à la place » - de sorte à autonomiser au maximum les personnes bénéficiant d'un appui social.
- Compétences en marketing social et en recherche de fonds privés (fund raising). Savoir « vendre » des prestations sociales afin de les faire « sponsoriser » en complément ou en substitution du financement de l'Etat.
- Capacité d'analyse et de synthèse sur la complexité du domaine social et sur les passerelles entre les différents secteurs de celui-ci.
- Capacité à accroître l'attractivité de certains champs professionnels (handicap, personnes âgées, grandes dépendances) par un renouvellement des questionnements et des prises en charge.
- Capacité à concevoir, réaliser et évaluer des projets sociaux d'envergure.
- Capacité à penser les tensions entre les contraintes économiques et l'autonomie des personnes.
- Capacité de conduire des projets nécessitant des éclairages interdisciplinaires et des démarches interprofessionnels.

7. STRATÉGIE DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL (AVEC PETER VOLL)

Peter Voll, président de l'Institut de recherche en travail social (IRTSO) réunissant les chercheur-euse-s des écoles de travail social de la HES-SO, présente quelques lignes directrices de la stratégie de recherche du domaine Travail social (voir en annexe). Cette stratégie doit être élaborée à la demande du Comité directeur pour permettre d'assurer un positionnement de la recherche de la HES-SO dans le paysage des hautes écoles. Elle sera également un instrument pour le futur rectorat de la HES-SO pour déterminer l'allocation des moyens financiers aux différents domaines.

Peter Voll rappelle les caractéristiques de la recherche en HES qui reposent sur des partenariats avec les milieux professionnels. Il informe à ce sujet que l'IRTSO organise son premier colloque à la HES-SO Valais Wallis à Sierre le 18 mai 2011 sur le thème « Le partenariat de terrain dans la recherche en travail social » (voir en annexe). La participation est gratuite et les milieux professionnels sont largement conviés.

Une des questions de fond qui doit occuper aussi bien les chercheur-euse-s que les terrains est la suivante : quel mécanisme faut-il mettre en place pour alimenter la réflexion sur la recherche et faire monter les préoccupations du terrain traduites dans des questions de recherche pouvant être portées par des projets financés par le FNS ?

8. DIVERS ET PROCHAINE SEANCE

En l'absence de divers, le président annonce que la prochaine séance de la Commission Tripartite est fixée le jeudi 10 novembre 2011 de 9h15 à 12h15 au Foyer du Servan.

ANNEXES

- Point 4.1 : Présentation de la réorganisation de la planification des cursus d'études du PEC Bachelor TS
- Point 7 : Présentation de la recherche en travail social
- Point 7 : Premier colloque de l'IRTSO